

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24530035500212	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU Communauté de Communes de l'ERNEE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Service de Gestion Comptable de Mayenne

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU POTABLE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	36
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	41
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 599 435,99	4 599 435,99
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 599 435,99	4 599 435,99

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 459 178,99	1 459 178,99
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 459 178,99	1 459 178,99

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 058 614,98	6 058 614,98
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 460 720,00	0,00	1 404 223,74	1 404 223,74	1 404 223,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	832 370,00	0,00	866 970,00	866 970,00	866 970,00
014	Atténuations de produits	1 586 531,00	0,00	1 344 180,56	1 344 180,56	1 344 180,56
65	Autres charges de gestion courante	38 500,00	0,00	39 625,00	39 625,00	39 625,00
Total des dépenses de gestion des services		3 918 121,00	0,00	3 654 999,30	3 654 999,30	3 654 999,30
66	Charges financières	115 534,72	0,00	110 750,00	110 750,00	110 750,00
67	Charges exceptionnelles	50 500,00	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 023,70		42 929,13	42 929,13	42 929,13
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 144 179,42	0,00	3 879 178,43	3 879 178,43	3 879 178,43
023	Virement à la section d'investissement (6)	629 718,28		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	714 437,93		720 257,56	720 257,56	720 257,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 344 156,21		720 257,56	720 257,56	720 257,56
TOTAL		5 488 335,63	0,00	4 599 435,99	4 599 435,99	4 599 435,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 599 435,99
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 841 989,00	0,00	4 351 987,00	4 351 987,00	4 351 987,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	420,00	420,00	420,00
Total des recettes de gestion des services		3 890 989,00	0,00	4 400 407,00	4 400 407,00	4 400 407,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 620,80	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 903 609,80	0,00	4 400 407,00	4 400 407,00	4 400 407,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	197 232,55		199 028,99	199 028,99	199 028,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		197 232,55		199 028,99	199 028,99	199 028,99
TOTAL		4 100 842,35	0,00	4 599 435,99	4 599 435,99	4 599 435,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 599 435,99
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	521 228,57
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 559 400,00	0,00	1 091 400,00	1 091 400,00	1 091 400,00
	Total des dépenses d'équipement	2 559 400,00	0,00	1 091 400,00	1 091 400,00	1 091 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 353,26	0,00	168 750,00	168 750,00	168 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	44 341,40		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	208 694,66	0,00	168 750,00	168 750,00	168 750,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 768 094,66	0,00	1 260 150,00	1 260 150,00	1 260 150,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	197 232,55		199 028,99	199 028,99	199 028,99
041	Opérations patrimoniales (4)	29 249,91		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	226 482,46		199 028,99	199 028,99	199 028,99
	TOTAL	2 994 577,12	0,00	1 459 178,99	1 459 178,99	1 459 178,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 178,99
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 121 746,00	0,00	267 420,00	267 420,00	267 420,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	471 501,43	471 501,43	471 501,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 621 746,00	0,00	738 921,43	738 921,43	738 921,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	681 675,53	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	681 675,53	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 303 421,53	0,00	738 921,43	738 921,43	738 921,43
021	Virement de la section d'exploitation (4)	629 718,28		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	713 862,93		720 257,56	720 257,56	720 257,56
041	Opérations patrimoniales (4)	29 249,91		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 372 831,12		720 257,56	720 257,56	720 257,56
	TOTAL	3 676 252,65	0,00	1 459 178,99	1 459 178,99	1 459 178,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 178,99
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	521 228,57
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 404 223,74		1 404 223,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	866 970,00		866 970,00
014	Atténuations de produits	1 344 180,56		1 344 180,56
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 625,00		39 625,00
66	Charges financières	110 750,00	0,00	110 750,00
67	Charges exceptionnelles	50 500,00	0,00	50 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	20 000,00	720 257,56	740 257,56
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	42 929,13		42 929,13
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		3 879 178,43	720 257,56	4 599 435,99

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 599 435,99
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	199 028,99	199 028,99
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	168 750,00	0,00	168 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 091 400,00		1 091 400,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 260 150,00	199 028,99	1 459 178,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 178,99
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 351 987,00		4 351 987,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	43 000,00		43 000,00
75	Autres produits de gestion courante	420,00		420,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	199 028,99	199 028,99
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 400 407,00	199 028,99	4 599 435,99

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 599 435,99
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	267 420,00	0,00	267 420,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	471 501,43	0,00	471 501,43
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		720 257,56	720 257,56
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		738 921,43	720 257,56	1 459 178,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 178,99
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 460 720,00	1 404 223,74	1 404 223,74
604	Achats d'études, prestations de services	35 000,00	36 700,00	36 700,00
605	Achats d'eau	400 000,00	300 000,00	300 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	205 000,00	215 000,00	215 000,00
6062	Produits de traitement	90 000,00	170 000,00	170 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	95 000,00	88 400,00	88 400,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	500,00	500,00
6066	Carburants	15 300,00	18 055,00	18 055,00
611	Sous-traitance générale	7 200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	21 000,00	16 000,00	16 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	51 000,00	43 680,00	43 680,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 320,00	8 320,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	44 700,00	28 288,00	28 288,00
6168	Autres	5 500,00	6 000,00	6 000,00
618	Divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	11 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 560,00	1 560,00
6256	Missions	500,00	520,00	520,00
6257	Réceptions	500,00	520,00	520,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	520,00	520,00
6262	Frais de télécommunications	14 500,00	8 320,00	8 320,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	4 000,00	4 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6288	Autres	35 000,00	25 000,00	25 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	200,00	200,00
6356	Redevances occupat° domaine public	300,00	300,00	300,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	33 000,00	48 000,00	48 000,00
6378	Autres taxes et redevances	264 720,00	256 840,74	256 840,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	832 370,00	866 970,00	866 970,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	58 700,00	49 700,00	49 700,00
6218	Autre personnel extérieur	28 650,00	29 500,00	29 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 400,00	2 500,00	2 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 150,00	3 950,00	3 950,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 450,00	1 450,00	1 450,00
6411	Salaires, appointements, commissions	456 700,00	494 200,00	494 200,00
6413	Primes et gratifications	54 600,00	58 650,00	58 650,00
6415	Supplément familial	2 150,00	2 200,00	2 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	122 000,00	127 800,00	127 800,00
6452	Cotisations aux mutuelles	11 000,00	6 950,00	6 950,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	72 150,00	70 750,00	70 750,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	13 500,00	14 200,00	14 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 250,00	1 360,00	1 360,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 670,00	3 760,00	3 760,00
014	Atténuations de produits (7)	1 586 531,00	1 344 180,56	1 344 180,56
701249	Reversement redevance agence de l'eau	247 716,00	240 735,32	240 735,32
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	67 815,00	71 465,24	71 465,24
7097	RRR sur ventes de marchandises	1 271 000,00	1 031 980,00	1 031 980,00
65	Autres charges de gestion courante	38 500,00	39 625,00	39 625,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	14 000,00	9 000,00	9 000,00
6518	Autres	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	8 625,00	8 625,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 918 121,00	3 654 999,30	3 654 999,30
66	Charges financières (b) (8)	115 534,72	110 750,00	110 750,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	115 667,12	111 980,81	111 980,81
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 123,11	-1 580,81	-1 580,81
6618	Intérêts des autres dettes	490,71	350,00	350,00
6688	Autre	500,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 500,00	50 500,00	50 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	500,00	500,00	500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 000,00	20 000,00	20 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	20 000,00	20 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	50 023,70	42 929,13	42 929,13
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 144 179,42	3 879 178,43	3 879 178,43
023	Virement à la section d'investissement	629 718,28	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	714 437,93	720 257,56	720 257,56
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	575,00	0,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	12 620,80	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	700 929,83	720 257,56	720 257,56
6871	Dot. amort. exceptionnels immos	312,30	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 344 156,21	720 257,56	720 257,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 344 156,21	720 257,56	720 257,56
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 488 335,63	4 599 435,99	4 599 435,99

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			4 599 435,99
---	--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	25 980,58
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	27 561,39
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 580,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	5 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	5 000,00	5 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 841 989,00	4 351 987,00	4 351 987,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 000 000,00	2 320 000,00	2 320 000,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	30 940,00	32 967,00	32 967,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	274 040,00	265 200,00	265 200,00
70128	Autres taxes et redevances	270 769,00	288 450,00	288 450,00
704	Travaux	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	870 000,00	1 031 980,00	1 031 980,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	70 240,00	70 240,00	70 240,00
7068	Autres prestations de services	5 000,00	9 000,00	9 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	261 000,00	274 150,00	274 150,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	34 000,00	43 000,00	43 000,00
747	Subv. et participat° collectivités	9 500,00	18 500,00	18 500,00
748	Autres subventions d'exploitation	24 500,00	24 500,00	24 500,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	420,00	420,00
752	Revenus des immeubles	0,00	420,00	420,00
7588	Autres	10 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 890 989,00	4 400 407,00	4 400 407,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 620,80	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	12 620,80	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 903 609,80	4 400 407,00	4 400 407,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	197 232,55	199 028,99	199 028,99
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	197 232,55	199 028,99	199 028,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		197 232,55	199 028,99	199 028,99
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 100 842,35	4 599 435,99	4 599 435,99

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 599 435,99
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	12 700,00	20 000,00	20 000,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	651 400,00	826 400,00	826 400,00
15	Opération d'équipement n° 15 (5)	1 230 000,00	192 000,00	192 000,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	137 100,00	53 000,00	53 000,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	1 200,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	527 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 559 400,00	1 091 400,00	1 091 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 353,26	168 750,00	168 750,00
1641	Emprunts en euros	161 932,54	166 800,00	166 800,00
1687	Autres dettes	2 420,72	1 950,00	1 950,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	44 341,40	0,00	0,00
Total des dépenses financières		208 694,66	168 750,00	168 750,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 768 094,66	1 260 150,00	1 260 150,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	197 232,55	199 028,99	199 028,99
	Reprises sur autofinancement antérieur	197 232,55	199 028,99	199 028,99
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	103 795,73	105 220,97	105 220,97
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	81 755,34	82 126,54	82 126,54
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	8 387,42	8 387,42	8 387,42
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	186,56	186,56	186,56
13918	Autres subventions d'équipement	3 107,50	3 107,50	3 107,50
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	29 249,91	0,00	0,00
2313	Constructions	29 249,91	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		226 482,46	199 028,99	199 028,99
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 994 577,12	1 459 178,99	1 459 178,99

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 178,99
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 121 746,00	267 420,00	267 420,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	112 375,00	10 000,00	10 000,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	455 525,00	50 000,00	50 000,00
1313	Subv. équipt Départements	520 846,00	207 420,00	207 420,00
1314	Subv. équipt Communes	33 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	471 501,43	471 501,43
1641	Emprunts en euros	500 000,00	471 501,43	471 501,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 621 746,00	738 921,43	738 921,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	681 675,53	0,00	0,00
1068	Autres réserves	681 675,53	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		681 675,53	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 303 421,53	738 921,43	738 921,43
021	Virement de la section d'exploitation	629 718,28	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	713 862,93	720 257,56	720 257,56
2182	Matériel de transport	12 620,80	0,00	0,00
28031	Frais d'études	34 515,66	34 202,77	34 202,77
28033	Frais d'insertion	312,30	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 664,61	16 849,20	16 849,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 045,01	4 045,01	4 045,01
28121	Aménagement Terrains nus	5 634,76	1 589,59	1 589,59
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 728,85	1 728,85	1 728,85
28131	Bâtiments	134 327,11	133 549,20	133 549,20
28135	Installations générales, agencements, ..	436 489,34	442 494,38	442 494,38
28151	Installations complexes spécialisées	789,34	789,34	789,34
28154	Matériel industriel	33 802,37	49 919,92	49 919,92
28155	Outils industriel	0,00	238,06	238,06
28156	Matériel spécifique d'exploitation	14 862,33	9 391,03	9 391,03
28157	Aménagement matériel industriel	959,17	959,17	959,17
28181	Installations générales, agencements	0,00	556,38	556,38
28182	Matériel de transport	14 956,69	15 508,21	15 508,21
28183	Matériel de bureau et informatique	5 059,79	5 140,98	5 140,98
28184	Mobilier	18,90	2 803,81	2 803,81
28188	Autres	75,90	491,66	491,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 343 581,21	720 257,56	720 257,56
041	Opérations patrimoniales (8)	29 249,91	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	29 249,91	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 372 831,12	720 257,56	720 257,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 676 252,65	1 459 178,99	1 459 178,99

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 459 178,99
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE : BASSIN VERSANT DE LA HAUTE ERNEE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		41 556,01	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	41 556,01	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	41 556,01	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00
13	Subventions d'investissement		d 16 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	10 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-4 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : GROS TRAVAUX SUR RESEAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 923 790,46	a 0,00	826 400,00	b 826 400,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 162,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 003,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 158,45	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	698 413,51	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	682 703,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	9 140,35	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	6 569,30	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 211 214,90	0,00	826 400,00	826 400,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 211 214,90	0,00	826 400,00	826 400,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 251 420,00
13	Subventions d'investissement	0,00	251 420,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	50 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	201 420,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-574 980,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)
LIBELLE : TRAVAUX SUR INSTALLATIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 445 968,19	a 0,00	192 000,00	b 192 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	59 906,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	21 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	38 784,99	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	306 469,96	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	14 824,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	8 391,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	230 248,07	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	38 148,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Aménagements matériels industriels	12 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 646,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 079 591,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 026 320,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	40 832,78	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	12 437,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-192 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : OPTIMISATION DES SERVICES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		262 708,47	a 0,00	53 000,00	b 53 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	54 487,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	54 487,17	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	208 221,30	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	24 557,14	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2155	Outillage industriel	2 380,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	4 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	136 843,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	23 660,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	15 912,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	415,83	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-53 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		60 173,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 173,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	59 504,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	669,36	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : ATELIER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		725 875,79	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 631,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 723,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	907,74	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 871,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	37 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 365,90	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	675 372,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	658 560,51	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	16 812,31	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 486 425,49									
1641 Emprunts en euros (total)					3 486 425,49									
04.01	Agence CAISSE D EPARGNE	01/01/2018		25/12/2019	157 959,49	V		0,000	0,873		S	P		A-1
06.01	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2018		01/01/2018	2 401 278,53	F		4,950	5,287		T	P		A-1
07.01	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2018		01/12/2018	79 408,57	F		6,330	6,435		A	C		A-1
07.02	Agence CAISSE D EPARGNE	01/01/2018		25/11/2018	15 244,00	V		3,410	0,888		A	C		A-1
09.01	Agence CREDIT AGRICOLE DE L ANJOU ET DU MAINE	01/01/2018		10/01/2018	10 854,62	F		4,100	4,461		T	X Echéance constante		A-1
10002261205	Agence CREDIT AGRICOLE DE L ANJOU ET DU MAINE	02/02/2022		10/05/2022	500 000,00	F		0,990	0,996		T	X Echéance constante		A-1
12.01	Agence CDC	01/01/2018		01/02/2018	25 255,99	F		4,510	5,524		A	X Echéance constante		A-1
14.01	Agence CDC	01/01/2018		01/03/2018	23 401,66	F		2,260	2,078		A	X Echéance constante		A-1
14.02	Agence CDC	01/01/2018		01/11/2018	70 686,00	R		2,010	2,449		A	C		A-1
17.01	Agence CREDIT AGRICOLE DE L ANJOU ET DU MAINE	01/01/2018		10/02/2018	59 371,99	F		1,750	1,788		T	X Echéance constante		A-1
18.01	Agence CAISSE D EPARGNE	01/01/2018		25/05/2019	16 964,64	F		0,001	0,266		A	C		A-1
654630 22	Agence CREDIT MUTUEL LAVAL	01/01/2018		31/01/2018	126 000,00	F		1,060	1,106		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Communauté de Communes de l'ERNEE - EAU POTABLE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					16 910,36									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					16 910,36									
1687-2	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LAVAL	01/01/2018		01/05/2018	16 910,36	F		4,110	4,811		A	X Echéance constante		A-1
Total général					3 503 335,85									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 825 653,27					166 798,41	109 645,28	0,00	25 684,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 825 653,27					166 798,41	109 645,28	0,00	25 684,08
04.01		0,00	A-1	113 876,11	11,42	F		0,873	9 366,90	1 171,18	0,00	18,29
06.01		0,00	A-1	1 970 054,53	13,75	F		5,287	99 862,24	97 010,36	0,00	23 657,93
07.01		0,00	A-1	48 866,82	7,92	F		6,435	6 108,35	3 093,27	0,00	225,55
07.02		0,00	A-1	7 622,00	4,83	V		0,888	1 524,40	239,87	0,00	19,24
09.01		0,00	A-1	3 423,40	1,75	F		4,461	1 676,93	114,79	0,00	16,11
10002261205		0,00	A-1	482 979,86	19,08	F		0,996	22 890,74	4 696,70	0,00	645,27
12.01		0,00	A-1	14 015,02	4,08	F		5,524	2 561,31	632,08	0,00	473,51
14.01		0,00	A-1	17 180,37	11,17	F		2,078	1 280,96	343,61	0,00	264,99
14.02		0,00	A-1	54 621,00	16,83	R		2,449	3 213,00	955,87	0,00	149,94
17.01		0,00	A-1	46 218,48	14,58	F		1,788	2 771,34	790,70	0,00	107,44
18.01		0,00	A-1	10 795,68	6,33	F		0,266	1 542,24	58,89	0,00	30,37
654630 22		0,00	A-1	56 000,00	3,75	F		1,106	14 000,00	537,96	0,00	75,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		8 275,52					1 945,62	340,12	0,00	173,44

Communauté de Communes de l'ERNEE - EAU POTABLE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		8 275,52					1 945,62	340,12	0,00	173,44
1687-2		0,00	A-1	8 275,52	3,33	F		4,811	1 945,62	340,12	0,00	173,44
Total général		0,00		2 833 928,79					168 744,03	109 985,40	0,00	25 857,52

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 833 928,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	18-12-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement de bureaux	15	18/12/2017
L	Bâtiments de bureaux	20	18/12/2017
L	Bâtiments techniques	20	18/12/2017
L	Capteurs et matériel de mesure, pompe doseuses	8	18/12/2017
L	Châteaux d'eau - Réservoirs	80	18/12/2017
L	Compteurs de sectorisation	12	18/12/2017
L	Compteurs vente d'eau	15	18/12/2017
L	Equipement de télégestion (terrain)	10	18/12/2017
L	Etudes générales	5	18/12/2017
L	Logiciel bureautique, comptabilité, gestion	3	18/12/2017
L	Logiciel bureautique, comptabilité, gestion	5	18/12/2017
L	Logiciel de gestion (GRC, SIG, Télégestion)	10	18/12/2017
L	Matériel informatique	5	18/12/2017
L	Mobilier de bureau	10	18/12/2017
L	Outillage et matériel électroportatif - EPI	5	18/12/2017
L	Ouvrages de prélèvement (forage-captage)	25	18/12/2017
L	Pompage - Bâtiment et aménagement	40	18/12/2017
L	Pompage - Electromécanique	15	18/12/2017
L	Pompage -Equipement hydraulique	20	18/12/2017
L	Réseaux - Canalisations	60	18/12/2017
L	Réseaux - Equipement hydraulique	25	18/12/2017
L	Téléphone portable	1	18/12/2017
L	Usines - Aménagements intérieurs	25	18/12/2017
L	Usines - Capteurs et automatismes	8	18/12/2017
L	Usines - Equipement électromécaniques	15	18/12/2017
L	Usines - Equipements hydrauliques	25	18/12/2017
L	Usines - Génie civil	50	18/12/2017
L	Véhicules et engins de chantier	8	18/12/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	20 000,00		30 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
provisions pour dépréciation des comptes de tiers	20 000,00	02/08/2021	30 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	20 000,00		30 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		367 778,99	I 367 778,99
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		168 750,00	168 750,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	166 800,00	166 800,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 950,00	1 950,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		199 028,99	199 028,99
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	199 028,99	199 028,99
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	367 778,99	0,00	0,00	367 778,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		720 257,56	720 257,56
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		720 257,56	720 257,56
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	34 202,77	34 202,77
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 849,20	16 849,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 045,01	4 045,01
28121	Aménagement Terrains nus	1 589,59	1 589,59
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 728,85	1 728,85
28131	Bâtiments	133 549,20	133 549,20
28135	Installations générales, agencements, ...	442 494,38	442 494,38
28151	Installations complexes spécialisées	789,34	789,34
28154	Matériel industriel	49 919,92	49 919,92
28155	Outillage industriel	238,06	238,06
28156	Matériel spécifique d'exploitation	9 391,03	9 391,03
28157	Aménagement matériel industriel	959,17	959,17
28181	Installations générales, agencements	556,38	556,38
28182	Matériel de transport	15 508,21	15 508,21
28183	Matériel de bureau et informatique	5 140,98	5 140,98
28184	Mobilier	2 803,81	2 803,81
28188	Autres	491,66	491,66
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	720 257,56	0,00	0,00	0,00	720 257,56

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	367 778,99
Ressources propres disponibles	IV	720 257,56
Solde	V = IV – II (6)	352 478,57

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 400 407,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743	01	Aide au piégeage des ragondins au niveau de la prise d'eau	Association Group Défense Ennemis Cultures	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	0,00	13,00	4,00	9,00	13,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Cadre d'emploi des adjoints technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Cadre d'emploi des ingénieurs	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Cadre d'emploi des techniciens	B	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Cadre d'emploi des animateurs	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	0,00	16,00	6,00	10,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				309 653,00		
Adjoint technique	C	TECH	369	26 867,00	A CDI droit privé	CDI Agent travaux réseaux
Animateur	B	ANIM		0,00	A 3-3-2°	CDD Animateur bassin versant
Ingénieur	A	TECH		48 600,00	A CDI droit privé	CDI Responsable technique
Technicien	B	TECH		31 857,00	A CDI droit privé	CDI Technicien de maintenance
Technicien	B	TECH		30 202,00	A CDI droit privé	CDI Agent eau et assainissement
Technicien	B	TECH		29 695,00	A CDI droit privé	CDI Agent exploitation eau potable
Technicien	B	TECH		34 157,00	A CDI droit privé	CDI Agent exploitation eau potable et assainissement
Technicien	B	TECH		43 254,00	A CDI droit privé	CDI Technicien travaux réseau
Technicien	B	TECH		33 525,00	A CDI droit privé	CDI Agent réseau eau et assainissement
Technicien	B	TECH		31 496,00	A CDI droit privé	CDI Technicien de maintenance
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				309 653,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

Communauté de Communes de l'ERNEE - EAU POTABLE - BP - 2023

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/12/2022

Présenté par (1) Le LE PRESIDENT,

A Ernée le 20/12/2022

(1) Le LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Ernée, le 20/12/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALLAIN Olivier	
ARCANGER Jacqueline	
BELLAY Alain	
BESNEUX David	
BIDAULT Mélanie	
BIGNON Véronica	
BIGOT Stéphane	
BOITTIN Valérie	
BOUILLE Florian	
BOUVIER Bruno	
BRAULT Régis	
BUCHARD Constant	
CHRETIEN Thierry	
COGET Fernand	
CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	
DARRAS Bruno	
DAUGUET Claudine	
DENIAU Danièle	
DENIEL Virginie	
DENOU Valérie	
DESHAYES Serge	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DESSANDIER Vincent	
DU FOU DE Kerdaniel Michel	
FORVEILLE Régis	
FRANCOIS Cyrille	
GARNIER Paul	
GILLES Michèle	
GUILLAUME Annick	
HAMEAU Gervais	
LE FEUVRE Gérard	
LEBON Joannick	
LEMAITRE Bertrand	
LEPRETRE Françoise	
LEZORAINE Aude	
LIGOT Gilles	
MERZOUK Corinne	
RICOULT Séverine	
ROBINEAU Eric	
ROBY Aude	
ROULAND Bruno	
VOISIN Maryvonne	

Certifié exécutoire par (1) Le LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Ernée, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.